

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022

Délibération DCS 2022/02

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 13 avril 2022

Date de convocation : **07 avril 2022**
Heure de début de séance : **18h05**
Secrétaire de séance : **Mr Xavier BALZOT**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Olivier Tincourt, Clément Ledoux ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Bruno Lengrand ; Philippe Scat* ; Françoise Lefevre ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Xavier Balzot, Daniel Godefroy ; Benjamin Bizet ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Aurore Ramu, Cyrille Cleuet, Fanny Baudelain*, Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt; Gérard Prouillet , Fabrice Lessire*, Frédéric Boquet, Murielle Fimes , Gauthier Nancelle, Jean Obry, Lydia Doinel, Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Bruno Caron, Christophe Dumont
(*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Stéphane Delaporte à Frédéric Boquet ; Yves Cottard à Quentin Soilleux ; Valérie Boitel à Michel Million ; Emmanuel Alves Dos Santos à Marcel Chaneac, Séverine Putek à Benjamin Bizet

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les membres du Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

Considérant que, Monsieur Frédéric BOQUET, 1^{er} Vice-Président, a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Frédéric BOQUET pour le vote du Compte Administratif.

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable Assignataire,

Après avoir délibéré,

- **APPROUVENT à l'unanimité le Compte Administratif 2021** pouvant se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2021 fonctionnement : 291 105.65 €
- Résultats antérieurs reportés fonctionnement : 1 875 078.16 €
- **Résultat à affecter (fonctionnement) : 2 166 183.81€**

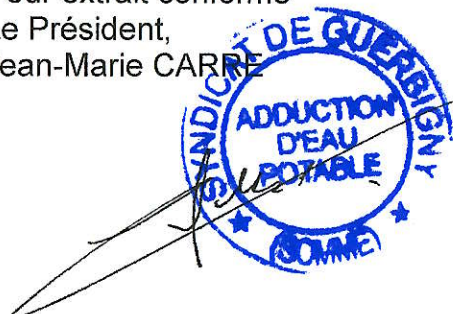
- Solde d'exécution d'investissement 2021 : 128 898.05€
- Solde des reports d'investissement antérieurs : -2 880.62€
- Solde d'exécution d'investissement : 126 017.43 €

- **CONSTATENT** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,

- **ARRESENT** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Membres en exercice :	84	Votants :	46
Présents :	41	Pour :	46
Absents :	43	Contre :	0
Pouvoir :	05	Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 14/04/2022 et transmission par voie dématérialisée le 14/04/2022. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.